

Pédicure-podologue



Métier

- Secteurs d'activité

La pédicure-podologue exerce son métier dans le domaine : de la prévention (conseils d'hygiène), des soins et des traitements (affections épidermiques, soins esthétiques, réalisation d'appareillages orthopédiques...).

- Diplôme reconnu

Le diplôme nécessite l'obtention d'une « autorisation d'exercice » auprès de l'autorité compétente du pays (Ministère de la Santé) pour être reconnu dans toute l'Union Européenne.

- Conditions de travail

Le pédicure travaille principalement en libéral, seul ou en cabinet et n'a pas automatiquement besoin de prescription médicale. Il ne dispense pas d'intervention à effusion de sang, il oriente alors son patient vers d'autres spécialistes médecin ou chirurgien. Il peut également travailler au sein de services gériatrie, rhumatologie, rééducation ou diabétologie des hôpitaux. Les horaires sont souvent décalés et adaptées à la clientèle, de même pour les éventuels déplacements au domicile des patients.

- Perspectives de carrière

Le métier offre des perspectives de carrière en matière de spécialisation (réflexologie, ostéopathie du pied, podologie des enfants, du sport...) Après 4 années d'expérience professionnelle, le pédicure-podologue hospitalier peut préparer en un an le diplôme de « cadre de santé ».

- Qualités requises

Le pédicure doit faire preuve d'habileté, de patience et de sens relationnel. Une bonne résistance physique est nécessaire car bon nombre de positions sont fatigantes ou inconfortables.

- Conditions d'accès

Etre âgé de 17 ans minimum.
Justifier : BAC ou titre équivalent, ESEU (Examen Spécial d'Entrée à l'Université), DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires), expérience professionnelle de 5 ans (cotisation à la sécurité sociale). Réussite aux épreuves d'admission (biologie).

- Formation conseillée

Il faut être titulaire du diplôme d'Etat de pédicure-podologue qui se prépare en trois ans dans les instituts spécialisés agréés par le Ministère de la Santé. L'accès est conditionné à la réussite d'un concours très sélectif. * Les zones rurales, ne possédant pas de centres de formation, offrent de réelles opportunités d'emploi.

Le CONSEIL D'IPREPA pour préparer votre concours " Les aspects à maîtriser " :

- Maîtrise du programme de sciences de la vie et de la terre (1ère et Terminale S)
- Pratique des tests,
- Aisance pour les entretiens